Master Droit des affaires et du patrimoine privé

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires et du patrimoine privé. 2017, Université de Limoges. hceres-02028805

HAL Id: hceres-02028805

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028805

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master
Droit des affaires et patrimoine privé

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)
Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,[1]

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit des affaires et patrimoine privé* de la faculté de Droit et des sciences économiques est construit autour d'une première année commune de droit des affaires et de trois spécialités distinctes en seconde année distribuée : *Droit notarial*, *Droit de l'Entreprise et des Patrimoines Professionnels* (*DEPP*) et *Gestion Patrimoniale des Conflits Familiaux* (GPCF).

La formation est proposée à un public de formation initiale sans alternance.

Analyse

Objectifs
L'objectif est de fournir des connaissances fondamentales solides en Droit des affaires, de larges connaissances pratiques et une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine de l'entreprise, en vue d'exercer des professions libérales (avocats, mandataires judiciaires, etc.), de devenir des officiers publics (notaires, huissiers de justice) et de s'intégrer en tant que juristes dans des entreprises du secteur privé (juristes d'entreprise, juristes de banque, etc.) ou des structures de droit public (chefs de service administratifs, chefs de service juridique et contentieux, etc.). La formation a un lien particulier avec le monde professionnel et les compétences attendues sont techniquement pointues dans les domaines concernés ce qui justifie la dissociation en trois spécialités en deuxième année. Les objectifs professionnels de la formation sont en adéquation avec les métiers visés et les enseignements dispensés.
Organisation
En première année, la formation constitue un tronc commun de formation solide. Elle comprend, pour chaque semestre, cinq unités d'enseignements (UE), dont certaines sont assorties de TD (Travaux dirigés), et des matières optionnelles permettant une spécialisation progressive de l'étudiant en fonction de son projet professionnel. Les cours sont d'un volume horaire de 36 heures pour les matières assorties de TD, de 20 à 24 heures pour les autres et de 15 heures pour les TD disciplinaires. S'y ajoute un enseignement obligatoire en langue de 20 heures, le tout pour un volume horaire global de 738 heures, et 30 ECTS (*European credit transfert system*) par semestre. Certains enseignements sont utilement mutualisés avec d'autres masters 1 d'autres mentions. A compter de l'année 2016-2017, l'architecture de la formation est modifiée pour intégrer les nouvelles nomenclatures de masters résultant de l'arrêté du 4 février 2014 avec la création de trois parcours : *Droit de l'entreprise, Droit patrimonial* et *Droit notarial*.

Positionnement dans l'environnement

L'organisation du master s'articule bien avec l'offre de formation de la COMUE Léonard de Vinci et accroit la visibilité du master. La question reste cependant posée de la concurrence de la branche notariale avec l'université de Poitiers notamment qui propose une spécialité équivalente. Le master est adossé au milieu socioprofessionnel et a noué des liens avec la chambre de commerce d'industrie (CCI), la Chambre des métiers.

Equipe pédagogique

L'équipe est composée de façon équilibrée d'enseignants-chercheurs et de professionnels. On regrettera seulement que sur 22 professionnels dénombrés, il y ait encore peu de représentants du monde professionnel des entreprises.
En première année, l'équipe pédagogique est composée de 9 enseignants-chercheurs, auxquels s'ajoutent des doctorants et des professionnels qui assurent les TD.
En seconde année, l'équipe pédagogique de la spécialité *Droit de l'entreprise et des patrimoines professionnels* est composée de 9 enseignants-chercheurs en droit ou en gestion et de 4 professionnels (chef d'entreprise, mandataire, inspecteur des finances et ancienne responsable du service communication d'entreprise).
Pour la spécialité *Gestion du patrimoine et conflits familiaux*, l'équipe est composée de 6 enseignants-chercheurs en droit et de 11 professionnels (expert-comptable, notaire, avocat, directeur de cabinet de région et ancienne responsable du service communication d'entreprise).
Pour la spécialité *Droit notarial*, l'équipe est composée 7 enseignants-chercheurs en droit et 6 professionnels (expert-comptable, notaire, avocat, administrateur de biens).

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Sur la période considérée, en première année, les effectifs oscillent entre 52 et 75 étudiants entre 2011 et 2015 et le taux de réussite entre 63,4 % et 73,8 %.
En seconde année, les effectifs globaux varient entre 41 en 2012/13 et 49 étudiants en 2015/16 (pour trois spécialités). Pour la spécialité *Droit de l'entreprise et des patrimoines professionnels,* les effectifs oscillent entre 21 en 2011 et 16 en 2015 étudiants et le taux de réussite entre 90,4 % et 100 %. Pour la spécialité *Droit patrimonial* des conflits familiaux*,* les effectifs oscillent entre 12 (pour l'année de création) et 22 étudiants et le taux de réussite entre 80 % et 95,4 %. Enfin, pour la spécialité *Droit notarial,* les effectifs restent stables mais faibles avec 11 étudiants en 2011 et 2015 et le taux de réussite entre 88,8 % et 100 %.
Le suivi des diplômés est assuré par l'observatoire du carrefour des étudiants de l'établissement qui réalise des enquêtes à 18 mois et à 30 mois. Le dossier ne contient toutefois aucune donnée chiffrée pour la formation.
Sur l'ensemble des trois spécialités de M2, il y a moins d'un étudiant par an qui poursuit en doctorat.

Place de la recherche

La recherche reste réduite en raison de formations orientées vers une insertion professionnelle immédiate. La formation est adossée au centre de recherche le CREOP (Centre de recherches sur l'entreprise, les organisations et le patrimoine). Il est annoncé que les travaux de recherche menés par le CREOP enrichissent de manière les enseignements des différentes spécialités de la mention Droit des affaires sans que le lien soit explicite sur les modalités d'enseignement par et à la recherche.

Place de la professionnalisation

Les diplômés bénéficient d'un dispositif original d'accompagnement à la recherche du premier emploi proposé par le carrefour des étudiants ainsi qu'un suivi personnalisé avec des entretiens conseils. Les étudiants peuvent également participer à des salons et *Job dating* pour favoriser la recherche de stage, d'alternance ou d'emploi. Ils ont accès à la liste des maîtres de stages qui, au cours des dix années précédentes, ont pris en stage des étudiants de cette filière, avec les organismes qui interviennent en matière de médiation familiale.
Il est fait état de liens avec le centre de formation professionnelle de Toulouse car la formation professionnelle, pour toutes les études notariales des départements de l'ancienne Région Limousin, dépend du CFPN de Toulouse, avec les CCI et le Chambres des métiers et de l'artisanat.
Pour autant, il n'y a pas de spécificités permettant d'établir une place particulière faite à la professionnalisation pour les étudiants inscrits dans la formation, autre que les stages et le fait que le domaine disciplinaire des trois spécialités est naturellement orienté vers l'insertion immédiate à l'issue du master.

Place des projets et des stages

La formation bénéficie d'une bonne politique des stages. Un stage facultatif est prévu dès la première année d'une durée de 5 semaines minimum. En seconde année, dans chaque spécialité, un stage obligatoire est prévu d'une durée minimum de 8 semaines, avec un mémoire, pour vérifier la manière dont les étudiants mobilisent leurs connaissances et leurs compétences dans un contexte professionnel. Le stage est clairement intégré dans la formation au titre d'une unité d'enseignements au semestre 4.
Les projets s'ils existent ne sont pas présentés. C'est pourtant une forme pédagogique intéressante pour que les étudiants s'approprient des compétences transversales.

Place de l'international

Il n'y a pas d'échanges internationaux autres que le programme Erasmus. L'Institut de français langue étrangère contribue à une meilleure insertion des étudiants étrangers dans les formations. La présence d'étudiants étrangers a permis de lier des relations avec leur pays d'origine, ainsi avec l'université de Cluj-Napoca (Roumanie), l'université de Yaoundé II (Cameroun), le Tribunal de l'environnement à Manaus (Brésil). Ce dernier a accueilli en stage une étudiante du M2 *DEPP* à bord d'un bateau porteur d'un tribunal itinérant, ce qui lui a permis de faire du droit brésilien. Il n'y a pas de données chiffrées sur la mobilité entrante ou sortante. Les étudiants suivent un enseignement d'anglais en M1 et M2 et passent une certification linguistique du type TOEIC (Test of english for international communication).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en droit. La seconde année est ouverte aux étudiants titulaires d'un master 1, avec sélection. Le recrutement s'opère sur dossier, avec entretien par un jury composé d'universitaires et de professionnels, à l'exception du parcours *Droit de l'entreprise et patrimoine professionnel*.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignement sont classiques avec des cours et TD en première année et des cours et séminaires en seconde année. Les séances de travaux dirigés sont accessibles sur une plateforme en ligne tout comme les corrigés d'exercice. Il n'y a pas de place particulière donnée au numérique, autre que les cours sur Moodle via l'ENT (Espace numérique de travail) et un usage plus renforcé pour l'apprentissage de l'anglais juridique.

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des connaissances en première année sont classiques : les enseignements assortis de TD donnent lieu à un contrôle continu et à une épreuve écrite d'une durée de 3 heures. Les autres matières donnent lieu à un examen oral ou à un oral-écrit en fonction des effectifs. L'unité d'enseignements est acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. La compensation est admise entre les différents éléments d'une unité d'enseignements. Les différentes unités d'enseignements se compensent au sein d'un même semestre. Les semestres se compensent entre eux. Deux sessions d'examen sont prévues. En seconde année, les matières donnent lieu généralement à des épreuves écrites et à des épreuves orales ou à un contrôle continu.

Suivi de l'acquisition de compétences

L'annexe descriptive au diplôme, délivrée à chaque étudiant, permet à l'employeur de mieux connaître la formation du diplômé avec le contenu de la formation et les objectifs pédagogiques de chaque unité d'enseignements.
Le rapport de stage et sa soutenance en seconde année sont également conçus comme un moyen d'apprécier l'acquisition et la mobilisation des connaissances du futur diplômé.
Le dossier ne fait pas état du portefeuille de compétences mis en place par l'établissement pour permettre aux étudiants de réfléchir à leur projet professionnel.

Suivi des diplômés
Le suivi des diplômés est assuré par l'observatoire du carrefour des étudiants qui réalise des enquêtes à 18 mois et à 30 mois, sans toutefois que les résultats en soient communiqués dans le dossier d'autoévaluation. Le master est en train de développer un réseau social interne pour maintenir le lien avec les anciens. Le suivi est à ce jour insuffisamment assuré. Le dossier fait état d'une procédure d'évaluation des enseignements de la formation, et plus généralement d'une procédure de ce type au niveau de l'établissement, dont les résultats sont diffusés sur l'ENT, transmis aux composantes, aux équipes pédagogiques et aux conseils de perfectionnement. Les modalités sont en révision pour en faire un outil de démarche qualité de l'Etablissement permettant une évaluation au service des conseils de perfectionnement et un outil de pilotage pour la gouvernance. Toutefois, en raison du faible taux de réponse, les retours informels sont pris en compte par les équipes pédagogiques pour faire évoluer la formation.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
La mise en place des conseils de perfectionnement composés de membres de l'équipe enseignante et d'étudiants, et leur réunion au moins une fois par an est constatée. Des modifications de la maquette ont pu s'ensuivre telle une augmentation du nombre d'heures pour certains cours. Il importerait que le conseil de perfectionnement intègre également des professionnels.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Maîtrise des outils juridiques
- Spécialisation adaptée de la formation aux milieux professionnels du limousin.

Points faibles :

- Modalités de pilotage perfectibles par l'intégration de professionnels dans les conseils de perfectionnement.
- Absence de communication autour du taux d'insertion des diplômés et modalités de suivi des diplômés à améliorer.
- Effectifs faibles pour la spécialité *Droit notarial*.
- Numérique insuffisamment exploité.

Avis global et recommandations :

L'avis est globalement favorable s'agissant des compétences propres à chaque spécialité. La forte mutualisation des trois parcours de master 1, n'empêche pas de percevoir dès la première année du master l'orientation principale que prend l'étudiant en choisissant : droit de l'entreprise, droit notarial ou droit patrimonial.

Les conseils de perfectionnement devraient intégrer les professionnels des parcours respectifs afin d'assurer l'adéquation de la formation avec les attentes des lieux d'insertion professionnelle des étudiants. De la même façon, il y aura lieu de travailler sur les statistiques, en particulier sur le taux d'insertion professionnelle des diplômés.

Le développement de la branche internationale est à recommander, surtout dans le domaine des affaires. Ceci pourrait s'articuler d'ailleurs avec la certification de type TOEIC proposée à tous les étudiants en fin d'année.

L'intégration du numérique devrait être l'un des objectifs à poursuivre lors du prochain plan quadriennal. Il est un élément de la vie des affaires nécessaire pour les étudiants issus de ce master.

Observations de l’établissement

Pôle Formation et Insertion Professionnelle
Direction des Etudes
Campus des Jacobins
88 rue du Pont Saint-Martial
87000 Limoges
T. 05 55 14 92 81
F. 05 55 14 92 85

Université de Limoges

Limoges, le 16 mai 2017

Alain CELERIER,
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département d'Evaluation des Formations
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS

Affaire suivie par
Virginie Lefebvre
Directrice des Etudes
Tél. 05.55.14.92.81
virginie.lefebvre@unilim.fr

et Pascale TORRE
Vice-présidente CFVU
pascale.torre@unilim.fr

Réf :PFIP/DE/VL/1136

OBJET :
Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation du Master mention « Droit des affaires et du patrimoine privé »

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Alain CELERIER